

# Sensibilisation au bruit



Le bruit est à considérer comme un « agent néfaste » pour la santé des salariés et pour l'entreprise. L'exposition au bruit a des conséquences pouvant aller de la fatigue auditive jusqu'au risque de surdité.

**Objectif** : Informer et sensibiliser les salariés sur les risques du bruit sur leur santé et les moyens de prévention.

## Public concerné :

- Tout le personnel exposé à des niveaux de bruit dangereux à partir de 80 dB(A)
- Groupe de 10 à 12 personnes maximum

Durée : 1 heure

Lieu : Dans votre entreprise **ou** dans les locaux du CST

## Contenu :

- Le bruit, c'est quoi?
- Comment reçoit-on le bruit?
- Les risques liés au bruit
- La réglementation au travail
- Les moyens de protection contre le bruit



Compris dans  
votre  
cotisation  
annuelle

Intervenant :

- Préventeurs